

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1411 (Rect)

présenté par

M. Vialay, M. Bony, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Sermier,
M. Masson, M. Reda, Mme Corneloup, M. Ramadier, M. Cinieri, Mme Trastour-Isnart,
M. Rolland, M. Viala, M. Quentin, Mme Kuster et M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8 BIS B, insérer l'article suivant:**

L'État impulse, en concertation avec les parties prenantes, un travail sur la définition de gammes standard d'emballages en verre pour les secteurs de l'alimentation et de la restauration, des produits frais et des boissons. Ces standards sont définis au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire en sorte que l'État s'engage à effectuer un travail sur la définition de gammes standard d'emballage en verre, en concertation avec les parties prenantes, afin de faciliter la réutilisation, le réemploi ainsi que le recyclage. Un retour à la consigne sur le verre pourrait ainsi être grandement facilité.